

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00196

Numéro SIREN : 397 641 648

Nom ou dénomination : A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 1286

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.80.....000.....)	DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 695	2 695
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	399 781	622 154
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	943 929	157 627
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 544 406	980 476
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 950	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	24 950	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		450 353
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		289 138
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	740 983	627 281
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 083 650	723 086
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 660	13 894
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	128 573	80 775
	TOTAL (IV)	EC	1 957 866	2 184 527
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 527 221	3 165 003
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 957 866	2 184 527
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		353

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
			FG	7 178 811	FH	334 186	FI	7 512 997	6 299 303	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 178 811	FK	334 186	FL	7 512 997	6 299 303		
	Production stockée*				FM	(126 316)	766 584			
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	75 503	42 979			
	Autres produits (1) (11)				FQ	24	14			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 462 209	7 108 880	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 086 064	1 113 235	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 748 681	3 228 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	67 519	78 586	
	Salaires et traitements*						FY	1 955 691	1 772 162	
	Charges sociales (10)						FZ	711 381	650 663	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	68 721	64 764	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	24 950	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	21 298	12 535	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 684 306	6 920 448	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	777 903	188 432	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	230	212	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 105	1 363	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1 334	1 574	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 334	1 574		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	779 237	190 006		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *²

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	101 881	8 631	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	402 000	8 167	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		7 650	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	503 881	24 447	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 402	1 152	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	25 075	552	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	26 477	1 704	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	477 404	22 743	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	312 712	55 123	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 967 425	7 134 902	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	7 023 495	6 977 275	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	943 929	157 627	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	101 707	3 472	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	48 854	41 636	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	1 267		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	208	194	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	49 719	27 361	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires		A9			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		dont cotisations Madelin		A7			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										26 477		503 881	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	
Cf état annexe										1 267		101 707	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

31/07/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/07/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exemple à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

CADRE A IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice

Augmentations

Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence

Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste

INCORP.

Frais d'établissement et de développement TOTAL I

Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II

CZ

56 210

D8

2 846

KG

813

KH

132 141

KI

3 644

KJ

82 849

KL

4 701

KK

241 069

KN

17 645

KL

57 333

KM

18 965

KN

514 205

LO

44 955

KG

8G

8M

8T

8U

8V

8W

1P

1R

1S

1T

1U

1V

192

1Q

20 093

1R

1S

192

OG

590 508

OH

47 993

OG

590 508

OH

47 993

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

CADRE B IMMOBILISATIONS

Diminutions

par virement de poste à poste

par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

INCORP.

Frais d'établissement et de développement TOTAL I

Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II

IN

584

IO

58 473

IX

58 473

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519

IP

813

IQ

2 603

IR

75 338

IS

57 732

IT

749

IU

137 235

IV

137 235

IY

137 235

IZ

138 519

IO

138 519

I1

138 519

I2

138 519

I3

138 519

I4

138 519</

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	46 823	PF	1 957	PG	293	PH	48 487
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	813	PN		PO	813	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	91 360	QA	15 726	QB	1 740	QC	105 346
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	64 437	QE	4 404	QF	61 052	QG	7 789
	Matériel de transport	QH	141 583	QI	37 075	QJ	48 796	QK	129 862
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 836	QM	9 560	QN	749	QO	53 647
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	343 029	QV	66 765	QW	113 151	QX	296 643
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	389 852	ØP	68 721	ØQ	113 444	ØR	345 130

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	19 585	UV	19 585	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 675 265		1 675 265						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 200		3 200						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	405		405						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	83 233		83 233					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 892		4 892						
	Charges constatées d'avance	VS	43 707		43 707						
	TOTAUX		VT	1 830 286	VU	1 830 286	VV				
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	740 983		740 983						
Personnel et comptes rattachés		8C	296 804		296 804						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	182 015		182 015						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	257 587		257 587						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	314 078		314 078						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	33 165		33 165						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 660		4 660						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	128 573		128 573						
TOTAUX		VY	1 957 866	VZ	1 957 866						
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 127 982	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 867 120	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A. R. T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 1

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	21 154	XE	25 529		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	4 375				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 545	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	3 680		
	Amendes et pénalités	WJ	1 35	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	315 112		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8		
			{ - imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme					WN		
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	4 000
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	1 292 250	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	2 187	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV		
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							WH		
			- imposées aux taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)									XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
Majoration d'amortissement *									XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF		
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	145 491		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	147 678	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		bénéfice (I moins II)	XI	1 144 572	ZL			
				{		déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	1 144 572	XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

31/07/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	205 428
---	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW

Provisions pour risques et charges *

	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C

Provisions pour dépréciation *

	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J

Charges à payer

TVTS	9K	3 545	9L	2 187
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	3 545	YO	2 187

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	157 627
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	157 627		Dividendes		ZE	380 000
	Prélèvements sur les réserves	OE	380 000		Autres répartitions		ZF	
					Report à nouveau		ZG	(0)
	TOTAL I	OF	537 627		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	537 627

RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	194 180	YQ	106 050	63 830				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	582 929	1 384 845				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	38 179	XQ	42 975	53 728				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	1 576 261	1 291 133				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	24 077	23 352				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	3 883	ST	522 439	475 446				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 748 681	3 228 503				
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	22 286	34 321			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		9Z	45 233	44 265				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	67 519	78 586					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	1 439 673	1 205 713				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	731 486	842 082				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*			OB	1 473 039					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	138 519	113 444		25 075
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7	402 000	376 925	376 925			
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			376 925			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2059-A

Page 69

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

31/07/2021

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
							19 %	15% ou 12.8%	0 %	
BUREAUX + ATELIER	0	0		380 000	380 000	380 000				
CM-CIC RACHAT CB MAST	221	143	78	4 583	4 506	4 506				
CLOISON SEPARATIVE BU	4 701	336	4 365		(4 365)	(4 365)				
RENAULT MASTER FOURGO	216	14	202	4 167	3 965	3 965				
CLIMATISATION 1BLOC+4	8 579	5 371	3 208		(3 208)	(3 208)				
SYSYTEME BATTERIE DE	5 750	2 543	3 207		(3 207)	(3 207)				
MASTER DCI 120 7326XT	12 661	12 661		2 500	2 500	2 500				
REPLACEMENT WC ATELI	3 157	1 277	1 880		(1 880)	(1 880)				
KANGOO EXPRESS CZ262M	12 300	12 300		1 250	1 250	1 250				
COMPRESSEUR CLIMATISE	2 164	1 213	951		(951)	(951)				
TONDEUSE DEBROUSSAILL	2 353	1 490	862		(862)	(862)				
CLIO III CC468MQ TM	9 926	9 926		500	500	500				
REPLACEMENT SANITAIR	507	108	399		(399)	(399)				
RENAULT MEGANE ESTATE	22 408	13 752	8 656	8 300	(356)	(356)				
ANTIVIRUS ESET INTERN	584	293	291		(291)	(291)				
REPLACEMENT 2 SANITA	814	539	275		(275)	(275)				
PLANTATIONS ESPACES V	2 319	2 319								
STORES A BANDES	1 037	1 037								
2 STORES ENROULEURS	767	767								
ENGazonnement	2 086	2 086								
CLIMATISATION	8 308	8 308								
CABLAGE INFORMATIQUE	1 507	1 507								
MURETTE BETON SUPPORT	1 220	1 220								
AMENAGEMENT PARKING	20 123	20 123								
FENETRE OUVRANT SECRA	610	610								
AGENC. ARCHIVES	1 356	1 356								
CLOTURE	660	660								
CABLAGE INFORMATIQUE	4 302	4 302								
AMENAGEMENT CHAUFFAGE	4 117	4 117								
4 RADIATEURS AMADEUS	586	586								
KIT HILTI TE6-A36+SF2	250	250								
BUREAUX	1	1								
TAXE LOCALE D'EQUIPEM	812	812								
CAUTION LA POSTE	700		700	700						
APPLE IPAD PRO11 64GO	749	749								
PORTE GRILLAGEE	669	669								
Total	138 519	113 444	25 075	402 000	376 925	376 925				

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restan à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2 .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 31/07/2021		Durée en nombre de mois	
				1	3
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	39
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	7 512 997
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	22 000
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	7 534 997
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	24
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	109
TOTAL 2				OM	133
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 086 064
Variation négative des stocks				OQ	126 316
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	2 656 852
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	754
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	21 298
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	10 789
TOTAL 3				OJ	3 902 073
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	3 633 057
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	3 633 057
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	6 955 382	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	39
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	8 887 830
Période de référence		GY	01/07/2020	GZ	31/07/2021
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 7 2 0 2 1

N° SIRET

3 9 7 6 4 1 6 4 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

ADRESSE (voie)

5 ROUTE DE DEMIGNY

CODE POSTAL

71530

VILLE

FRAGNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

SAS PR FINANCE

N° SIREN (si société établie en France)

500717350

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

4 000

Adresse :

N°

5

Voie

ROUTE DE DEMIGNY

Code postal

71530

Commune

FRAGNES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

5 ROUTE DE DEMIGNY

71530 FRAGNES

ANNEXE DU 01/07/2020 AU 31/07/2021

CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

03.85.48.62.78

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 527 221.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 512 997.22 Euros et dégageant un bénéfice de 943 929.19 Euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 31/07/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 28 juin 2021, l'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer définitivement au 31 juillet. L'exercice social en cours a donc une durée exceptionnelle de 13 mois.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/07/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1. La société a remboursé 100% de la dette du plan de redressement judiciaire du 20 janvier 2011.
2. Suite à la clôture du plan de redressement judiciaire du 20 janvier 2011, les créances non produites ou hors délais ont été comptabilisées en produits exceptionnels pour la somme de 98 889 euros.
3. Le 29 novembre 2010, la société a procédé au rachat de deux crédits-bails immobiliers dont la valeur comptable inscrite à l'actif s'élève à 1,15 euros. Par décision de l'associé unique en date du 02 juillet 2021, il a été décidé l'attribution en pleine propriété à la société PR FINANCE du bien immobilier, dont la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE est propriétaire, moyennant une somme de 380 000 euros prélevée en totalité sur le compte "autres réserves".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 210		2 846
Constructions sur sol propre	813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	132 141		3 644
Installations générales agencements aménagements divers	82 849		4 701
Matériel de transport	241 069		17 645
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 333		18 965
TOTAL	514 205		44 955
Prêts, autres immobilisations financières	20 093		192
TOTAL	20 093		192
TOTAL GENERAL	590 508		47 993

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		584	58 473	58 473
Constructions sur sol propre		813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 603	133 183	133 183
Installations générales agencements aménagements divers		75 338	12 211	12 211
Matériel de transport		57 732	200 982	200 982
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		749	75 549	75 549
TOTAL		137 235	421 925	421 925
Prêts, autres immobilisations financières		700	19 585	19 585
TOTAL		700	19 585	19 585
TOTAL GENERAL		138 519	499 983	499 983

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	46 823	1 957	293	48 487
Constructions sur sol propre	813		813	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	91 360	15 726	1 740	105 346
Installations générales agencements aménagements divers	64 437	4 404	61 052	7 789
Matériel de transport	141 583	37 075	48 796	129 862
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 836	9 560	749	53 647
TOTAL	343 029	66 765	113 151	296 643
TOTAL GENERAL	389 852	68 721	113 444	345 130

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 957				
Instal.techniques matériel outillage indus.	15 726				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 404				
Matériel de transport	37 075				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 675	5 884			
TOTAL	60 880	5 884			
TOTAL GENERAL	62 837	5 884			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients		24 950			24 950
TOTAL		24 950			24 950

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	25 784		25 784		
TOTAL	25 784		25 784		
TOTAL GENERAL	25 784	24 950	25 784		24 950
Dont dotations et reprises d'exploitation		24 950	25 784		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 585	19 585	
Autres créances clients	1 675 265	1 675 265	
Personnel et comptes rattachés	3 200	3 200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405	405	
Taxe sur la valeur ajoutée	83 233	83 233	
Débiteurs divers	4 892	4 892	
Charges constatées d'avance	43 707	43 707	
TOTAL	1 830 286	1 830 286	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	740 983	740 983		
Personnel et comptes rattachés	296 804	296 804		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182 015	182 015		
Impôts sur les bénéfices	257 587	257 587		
Taxe sur la valeur ajoutée	314 078	314 078		
Autres impôts taxes et assimilés	33 165	33 165		
Autres dettes	4 660	4 660		
Produits constatés d'avance	128 573	128 573		
TOTAL	1 957 866	1 957 866		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 127 982			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 867 120			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial acheté	7 622			7 622	
Total	7 622			7 622	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	30 842
AVOIRS A RECEVOIR	3 285
PAR TOTAL	111
PAR GAN/CPAM	829
PAR ASP CONTRATS AIDES	667
INTERETS COURUS A RECEVOIR	525
Total	36 259

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Détail des charges à payer

	Montant
SOUS-TRAITANCE	27 065
FOURNITURES	1 863
EDF/GDF	1 290
CARBURANT	76
INTERIMAIRES	105
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	5 580
VETEMENTS DE TRAVAIL	48
TELEPHONE/INTERNET	2
SERVICES BANCAIRES	2 043
HONORAIRES AVOCAT	1 325
FRAIS DEPLACEMENT	1 063
ASSURANCES	3
DIVERS	19
ENTRETIEN AUTOMOBILES	40
EAU	208
ENTRETIEN BATIMENTS	440
LA POSTE	227
MAINTENANCE INFORMATIQUE	23
PETITS MATERIELS	70
MEDECINE DU TRAVAIL	347
LOCATIONS MATERIELS	86
AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	42
MAINTENANCE ISIGED-EDEDOC	596
COMPLEMENT REMUNERATION	1 277
CONGES A PAYER	146 734
RTT A PAYER	2 244
FORMATION PROFESSIONNELLE	463
CHARGES SOCIALES S/COMPLEMENT REMUNERATION	511
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	58 694
CHARGES SOCIALES S/RTT A PAYER	898
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 012
TVTS	3 545
CVAE	17 171
COREM	567
TAXES FONCIERES	2 949
CFE	1 790
COMITE D'ENTREPRISE	4 660
Total	285 076

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	237		
CADEAUX CLIENTELE	281		
VETEMENTS DE TRAVAIL	6 940		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 777		
LOCATIONS	1 095		
DOCUMENTATION	15		
ANNONCES ET PUBLICITE	162		
EAU	29		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 947		
COTISATIONS	2 487		
TELEPHONE	508		
EDF	88		
FOURNITURES	3 703		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	258		
SECURITE	1 653		
CIC LEASING	9 833		
MEDECINE DU TRAVAIL	202		
ENTRETIEN BATIMENTS	997		
AZIMUT	166		
ASSURANCES	925		
TICKETS RESTAURANT	405		
Total	43 708		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX CONSTATES D'AVANCE	128 573		
Total	128 573		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				194 180	194 180
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				47 379	47 379
- dotations de l'exercice				30 343	30 343
Total				77 721	77 721
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				51 669	51 669
- exercice				44 744	44 744
Total				96 414	96 414
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				33 731	33 731
- entre 1 et 5 ans				68 521	68 521
Total				102 252	102 252
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				2 371	2 371
- entre 1 et 5 ans				1 427	1 427
Total				3 798	3 798

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	71 602
45 à 54 ans	11 à 20 ans	70 312
35 à 44 ans	21 à 30 ans	48 756
moins de 35 ans	plus de 30 ans	7 013
Engagement total		197 683

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Hypothèses de calculs retenues

Départ volontaire à 62 ans
Droits accumulés avec projection salariale
Rotation lente - Taux d'actualisation 1,50%

Les engagements retraite sont évalués à 197 683 euros au 31 juillet 2021.

Un versement volontaire pour provision IFC a été fait sur l'exercice clos le 30 juin 2019 pour un montant de 100 000 euros.

SAS ART INDUSTRIE BOURGOGNE

5 route de Demigny
71530 FRAGNES LA LOYERE

Rapport du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31/07/2021



aaron
GESTION

Co-acteur de votre
développement

ART INDUSTRIE BOURGOGNE

*Société par actions simplifiée
Société au capital de 180 000 €*

Siège social : 5 Route de Demigny – 71530 FRAGNES LA LOYERE

SIREN : 397 641 648 RCS CHALON SUR SAONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/07/2021

CHALON-SUR-SAÔNE

6 Rue Gabriel Lippmann – 71100 Chalon-sur-Saône
T. 03 85 41 05 13 – F. 03 85 41 09 18
chalon@aaron-gestion.com

SEURRE

1 place du champ de foire – 21250 Seurre
T. 03 80 20 44 27 – F. 03 80 20 34 34
seurre@aaron-gestion.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er Juillet 2020 au 31 Juillet 2021

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE relatif à l'exercice clos le 31/07/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons jugé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les immobilisations corporelles et incorporelles, les créances clients et comptes rattachés, les dettes fiscales et sociales et engagements hors bilan.

Nos travaux ont consistés à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ses estimations, à revoir par sondage les calculs effectués par votre société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.



Annexes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHALON SUR SAONE,
Le 17/01/2022

Le Commissaire aux Comptes

SARL AARON GESTION

Représenté par

Gilles COGNARD

Gérant



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2021 13			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	50 850	48 487	2 363	1 765	598	33.89
	Fonds commercial (1)	7 622		7 622	7 622		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	133 183	105 346	27 837	40 781	-12 945	-31.74
	Autres immobilisations corporelles	288 742	191 297	97 445	130 394	-32 949	-25.27
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	19 585		19 585	20 093	-508	-2.53
	Total II	499 983	345 130	154 853	200 656	-45 803	-22.83
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	293 291		293 291	371 810	-78 518	-21.12
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	1 675 265		1 675 265	1 083 765	591 499	54.51
	Autres créances	91 729		91 729	120 791	-29 062	-24.01
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	500 000	-100 000	-20.00
	Disponibilités	868 375		868 375	849 443	18 933	2.20
	Charges constatées d'avance (3)	43 707		43 707	38 538	5 169	13.41
	Total III	3 372 368		3 372 368	2 964 347	408 021	13.71
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 872 351	345 130	3 527 221	3 165 003	362 218	11.44

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

19 585

CAGEC COTELLE-HUBERT

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/07/2021 13	30/06/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 180 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	180 000 2 695	180 000 2 695		
	Réserves				
	Réserve légale	18 000	18 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	399 781	622 154	-222 373	-35.74
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	943 929	157 627	786 302	498.84
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 544 406	980 476	563 929	57.52
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	24 950		24 950	
		24 950		24 950	
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		450 000	-450 000	-100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		353	-353	-100.00
	Concours bancaires courants		289 138	-289 138	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	740 983	627 281	113 702	18.13
	Dettes fiscales et sociales	1 083 650	723 086	360 564	49.86
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 660	13 894	-9 234	-66.46
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)	128 573	80 775	47 798	59.11
	Total IV	1 957 866	2 184 527	-226 661	-10.33
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 527 221	3 165 003	362 218	11.44

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 957 866 2 184 527

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2021 13			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 178 811	334 186	7 512 997	6 299 303	1 213 694	19.27
Chiffre d'affaires NET	7 178 811	334 186	7 512 997	6 299 303	1 213 694	19.27
Production stockée			-126 316	766 584	-892 900	-116.48
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			75 503	42 979	32 525	75.68
Autres produits			24	14	10	71.26
Total des Produits d'exploitation (I)			7 462 209	7 108 880	353 329	4.97
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 086 064	1 113 235	-27 171	-2.44
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 748 681	3 228 503	-479 822	-14.86
Impôts, taxes et versements assimilés			67 519	78 586	-11 066	-14.08
Salaires et traitements			1 955 691	1 772 162	183 529	10.36
Charges sociales			711 381	650 663	60 718	9.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			68 721	64 764	3 957	6.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			24 950		24 950	
Dotations aux provisions						
Autres charges			21 298	12 535	8 763	69.91
Total des Charges d'exploitation (II)			6 684 306	6 920 448	-236 142	-3.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			777 903	188 432	589 471	312.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2021 13	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	230	212	18	8.47
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	1 105	1 363	-258	-18.92
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	1 334	1 574	-240	-15.24
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
	1 334	1 574	-240	-15.24
2. Résultat financier (V-VI)				
	779 237	190 006	589 231	310.11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	101 881	8 631	93 250	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	402 000	8 167	393 833	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		7 650	-7 650	-100.00
	503 881	24 447	479 434	NS
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 402	1 152	250	21.72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 075	552	24 523	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
	26 477	1 704	24 773	NS
Total VIII				
	477 404	22 743	454 661	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	312 712	55 123	257 589	467.3
Impôts sur les bénéfices (X)				
	7 967 425	7 134 902	832 523	11.6
Total des produits (I+III+V+VII)				
	7 023 495	6 977 275	46 220	0.6
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)				
	943 929	157 627	786 302	498.8
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)				
	48 854	41 636		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

S A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

ROUTE DE DEMIGNY

630 FRAGNES

àaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE DU 01/07/2020 AU 31/07/2021

CAGEC COTELLE-HUBERT
19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE
03.85.48.62.78

CAGEC COTELLE-HUBERT

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 527 221.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 512 997.22 Euros et dégageant un bénéfice de 943 929.19 Euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 31/07/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 28 juin 2021, l'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer définitivement au 31 juillet. L'exercice social en cours a donc une durée exceptionnelle de 13 mois.

Qaron Gestion
Commissaire aux comptes

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/07/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1. La société a remboursé 100% de la dette du plan de redressement judiciaire du 20 janvier 2011.
2. Suite à la clôture du plan de redressement judiciaire du 20 janvier 2011, les créances non produites ou hors délais ont été comptabilisées en produits exceptionnels pour la somme de 98 889 euros.
3. Le 29 novembre 2010, la société a procédé au rachat de deux crédits-bails immobiliers dont la valeur comptable inscrite à l'actif s'élève à 1,15 euros. Par décision de l'associé unique en date du 02 juillet 2021, il a été décidé l'attribution en pleine propriété à la société PR FINANCE du bien immobilier, dont la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE est propriétaire, moyennant une somme de 380 000 euros prélevée en totalité sur le compte "autres réserves".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Caron Gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 210		2 846
Constructions sur sol propre	813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	132 141		3 644
Installations générales agencements aménagements divers	82 849		4 701
Matériel de transport	241 069		17 645
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 333		18 965
TOTAL	514 205		44 955
Prêts, autres immobilisations financières	20 093		192
TOTAL	20 093		192
TOTAL GENERAL	590 508		47 993

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		584	58 473	58 473
Constructions sur sol propre		813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 603	133 183	133 183
Installations générales agencements aménagements divers		75 338	12 211	12 211
Matériel de transport		57 732	200 982	200 982
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		749	75 549	75 549
TOTAL		137 235	421 925	421 925
Prêts, autres immobilisations financières		700	19 585	19 585
TOTAL		700	19 585	19 585
TOTAL GENERAL		138 519	499 983	499 983

Etat des amortissements

Garon gestion
Commissaire aux comptes

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	46 823	1 957	293	48 487
Constructions sur sol propre	813		813	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	91 360	15 726	1 740	105 346
Installations générales agencements aménagements divers	64 437	4 404	61 052	7 789
Matériel de transport	141 583	37 075	48 796	129 862
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 836	9 560	749	53 647
TOTAL	343 029	66 765	113 151	296 643
TOTAL GENERAL	389 852	68 721	113 444	345 130

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 957				
Instal.techniques matériel outillage indus.	15 726				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 404				
Matériel de transport	37 075				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 675	5 884			
TOTAL	60 880	5 884			
TOTAL GENERAL	62 837	5 884			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients		24 950			24 950
TOTAL		24 950			24 950

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	25 784		25 784		
TOTAL	25 784		25 784		
TOTAL GENERAL	25 784	24 950	25 784		24 950

Dont dotations et reprises d'exploitation	24 950	25 784	
--	--------	--------	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Garon gestion
Commissaire aux comptes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 585	19 585	
Autres créances clients	1 675 265	1 675 265	
Personnel et comptes rattachés	3 200	3 200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405	405	
Taxe sur la valeur ajoutée	83 233	83 233	
Débiteurs divers	4 892	4 892	
Charges constatées d'avance	43 707	43 707	
TOTAL	1 830 286	1 830 286	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	740 983	740 983		
Personnel et comptes rattachés	296 804	296 804		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182 015	182 015		
Impôts sur les bénéfices	257 587	257 587		
Taxe sur la valeur ajoutée	314 078	314 078		
Autres impôts taxes et assimilés	33 165	33 165		
Autres dettes	4 660	4 660		
Produits constatés d'avance	128 573	128 573		
TOTAL	1 957 866	1 957 866		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 127 982			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 867 120			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial acheté	7 622			7 622	
Total	7 622			7 622	

Evaluation des amortissements

Caron gestion
Commissaire aux comptes

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour
tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	30 842
AVOIRS A RECEVOIR	3 285
PAR TOTAL	111
PAR GAN/CPAM	829
PAR ASP CONTRATS AIDES	667
INTERETS COURUS A RECEVOIR	525
Total	36 259

adron gestion
commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Détail des charges à payer

	Montant
SOUS-TRAITANCE	27 065
FOURNITURES	1 863
EDF/GDF	1 290
CARBURANT	76
INTERIMAIRES	105
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	5 580
VETEMENTS DE TRAVAIL	48
TELEPHONE/INTERNET	2
SERVICES BANCAIRES	2 043
HONORAIRES AVOCAT	1 325
FRAIS DEPLACEMENT	1 063
ASSURANCES	3
DIVERS	19
ENTRETIEN AUTOMOBILES	40
EAU	208
ENTRETIEN BATIMENTS	440
LA POSTE	227
MAINTENANCE INFORMATIQUE	23
PETITS MATERIELS	70
MEDECINE DU TRAVAIL	347
LOCATIONS MATERIELS	86
AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	42
MAINTENANCE ISIGED-EDEDOC	596
COMPLEMENT REMUNERATION	1 277
CONGES A PAYER	146 734
RTT A PAYER	2 244
FORMATION PROFESSIONNELLE	463
CHARGES SOCIALES S/COMPLEMENT REMUNERATION	511
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	58 694
CHARGES SOCIALES S/RTT A PAYER	898
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 012
TVTS	3 545
CVAE	17 171
COREM	567
TAXES FONCIERES	2 949
CFE	1 790
COMITE D'ENTREPRISE	4 660
Total	285 076

Caron gestion
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	237		
CADEAUX CLIENTELE	281		
VETEMENTS DE TRAVAIL	6 940		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 777		
LOCATIONS	1 095		
DOCUMENTATION	15		
ANNONCES ET PUBLICITE	162		
EAU	29		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 947		
COTISATIONS	2 487		
TELEPHONE	508		
EDF	88		
FOURNITURES	3 703		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	258		
SECURITE	1 653		
CIC LEASING	9 833		
MEDECINE DU TRAVAIL	202		
ENTRETIEN BATIMENTS	997		
AZIMUT	166		
ASSURANCES	925		
TICKETS RESTAURANT	405		
Total	43 708		

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX CONSTATES D'AVANCE	128 573		
Total	128 573		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

aaron gestion
Commissaire aux comptes

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				194 180	194 180
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				47 379	47 379
- dotations de l'exercice				30 343	30 343
Total				77 721	77 721
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				51 669	51 669
- exercice				44 744	44 744
Total				96 414	96 414
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				33 731	33 731
- entre 1 et 5 ans				68 521	68 521
Total				102 252	102 252
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				2 371	2 371
- entre 1 et 5 ans				1 427	1 427
Total				3 798	3 798

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	71 602
45 à 54 ans	11 à 20 ans	70 312
35 à 44 ans	21 à 30 ans	48 756
moins de 35 ans	plus de 30 ans	7 013
Engagement total		197 683

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/07/2021

Hypothèses de calculs retenues

Départ volontaire à 62 ans

Droits accumulés avec projection salariale

Rotation lente - Taux d'actualisation 1,50%

Les engagements retraite sont évalués à 197 683 euros au 31 juillet 2021.

Un versement volontaire pour provision IFC a été fait sur l'exercice clos le 30 juin 2019 pour un montant de 100 000 euros.

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ART INDUSTRIE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros
Siège social : 5 route de Demigny, 71530 FRAGNES
RCS CHALON SUR SAONE 397 641 648

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 JANVIER 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élevant à 943 929 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes	250 000 euros
- Les solde au compte "autres réserves", soit :	693 929 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	943 929 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2018 : 200 000 euros
Exercice clos le 30 juin 2019 : 200 000 euros
Exercice clos le 30 juin 2020 : Néant

Certifié conforme
Le Président





FIDACT AVOCATS

FIDACT

AVOCATS

CABINET DE CHALON-SUR-SAONE

6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE
03 85 46 92 70

Alain BALLET

✉ : ballet@avocatsel.com

Arnaud MASUÉ

✉ : masue@avocatsel.com

CABINET DE TOURNUS

13 rue des Tonneliers
BP 48
71700 TOURNUS
03 85 51 75 08

Thierry CLAIRE

✉ : tclaire@fidact-avocat.fr

Anne DESORMEAUX

✉ : adesormeaux@fidact-avocat.fr

Amaury PANIER

✉ : apanier@fidact-avocat.fr

www.fidact-avocat.fr

Droit fiscal

Droit des Sociétés

Fusion acquisition

Vente de fonds de commerce

Transmission d'Entreprise

Entreprises en difficulté

Droit bancaire

Droit social

Droit commercial

Droit de la famille

Contentieux commercial

Droit rural

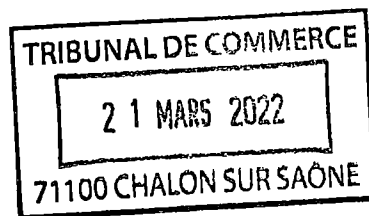
TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
4 Rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE

Le 17 mars 2022

N/Réf. : 07.00234/AB/CV

Affaire : ART INDUSTRIE BOURGOGNE (SASU)

Dépôt des comptes annuels



Mesdames,

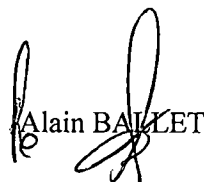
Je vous adresse ci-joint concernant la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE :

- 1 exemplaire du bilan au 31 juillet 2021,
- 1 exemplaire du rapport général du commissaire aux comptes,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée,
- 1 chèque de 45,34 Euros libellé à votre ordre.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre certificat de dépôt à **71100 CHALON SUR SAONE – 6, Rue de la Trémouille.**

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain BALLET